

## Accord d'utilisation final du client

Instra Corporation (ci-après dénommé «Greffier») ET vous (ci-après dénommé «Client») ont accepté d'être liés aux Termes et Conditions d'Instra Corporation effectifs à partir du 10 Août 2016, dont le présent « Accord d'utilisation final du nom de domaine » doit être considéré comme faisant partie de nos Termes et Conditions. CONSIDÉRANT QUE, le Greffier est autorisé à fournir des enregistrements Internet et des services de gestion aux TLDs, aux gTLDs, et aux nouveaux gTLDs. CONSIDÉRANT QUE, le client souhaite acheter des Enregistrements et/ou Gestions et/ou Renouvellements et/ou Transferts des TLDs, gTLDs, et des nouveaux gTLDs. EN CONSÉQUENCE, pour et en vertu des promesses mutuelles, des avantages et des accords réciproques prévus aux présentes et pour toute autre contrepartie de valeur, la réception, l'adéquation et la suffisance sont reconnues par les présentes, le Greffier et le Client, avec l'intention d'être légalement responsables, conviennent de ce qui suit:

### 1. DÉFINITIONS

- I. 'TLD' fait référence à .COM, .NET, .ORG, .AERO, .ASIA, .BIZ, .CAT, .COOP, .INFO, .JOBS, .MOBI, .MUSEUM, .NAME, .PRO, .TEL, .TRAVEL, et .XXX.
- II. 'gTLD' fait référence à .COM, .NET, .ORG, .AERO, .ASIA, .BIZ, .CAT, .COOP, .INFO, .JOBS, .MOBI, .MUSEUM, .NAME, .PRO, .TEL, .TRAVEL, et .XXX.
- III. 'Nouveaux gTLD' fait référence à Nouveaux domaines de premier niveau génériques lesquels peuvent comprendre l'une des extensions de nom de domaine spécifiées à l'appendice A.
- IV. 'Client' fait référence à la partie soumettant une commande et entrant dans cet accord avec le Greffier.
- V. 'Commande de domaine' fait référence à une ordonnance remplie par le Client à travers le Greffier en vertu du présent Accord d'utilisation final du nom de domaine
- VI. 'Accord d'utilisation final' fait référence à cet accord et annexes spécifiques
- VII. Registrant fait référence à une entité soit une personne soit une entreprise au nom de laquelle le domaine a été enregistré
- VIII. 'Greffier' fait référence au registraire d'une commande de domaine comme dans la base de données de gestion de domaine et/ou montré dans la recherche Whois:
- IX. 'Exploitant du registre' fait référence à l'entité/organisation qui maintient le registre d'une zone de niveau racine de TLD pour une commande de nom de domaine;
- X. 'Recherche Whois' fait référence à la collection de tous les éléments de données de la commande de domaine, en particulier les coordonnées de son registrant, ses coordonnées administratifs, ses coordonnées techniques, ses coordonnées de facturation, ses serveurs de nom le cas échéant, ses dates de création et d'expiration, son greffier et son statut actuel dans le registre;
- XI. 'ICANN' fait référence à la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet. L'ICANN est l'autorité de régulation qui est désignée pour la gestion de tous les noms de domaine gTLD.
- XII. 'RAA' fait référence à l'Accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement du 2013 de l'ICANN.
- XIII. IDN est un acronyme pour Nom de Domaine Internationalisé. Les noms de domaine IDN sont un nom de domaine qui inclut des scripts de langues qui ne sont pas basés sur l'alphabet standard de 26 caractères utilisé par la langue anglaise.

### 2. OBLIGATIONS DU CLIENT

- I. Le Client doit veiller à ce que le Registrant de chaque commande de domaine accepte d'être lié par les termes et conditions énoncés par le Greffier du nom de domaine pendant la durée de la commande de domaine. Le Client doit se familiariser avec ces termes. Le Client reconnaît que le Greffier a divers droits et pouvoirs comme mentionné dans les termes et conditions du Greffier. Le Greffier n'est responsable d'aucune mesure prise par le Greffier conformément aux termes et conditions du Greffier, à la politique d'utilisation acceptable, ou à cet accord d'utilisation final. Le Client reconnaît et accepte que le Client doit indemniser le Greffier de, et doit être responsable de toute obligation résultant de la non-conformité des Greffiers avec ces termes et conditions.
- II. Le Client ne modifiera aucune information associée à la commande de domaine sans l'autorisation expresse du Registrant de telle commande de domaine.
- III. Le Client doit respecter toutes les conditions et les termes applicables, les normes, les politiques, les procédures et les pratiques mises en place par l'ICANN, le Greffier et de l'Exploitant du registre de leurs espaces de noms respectifs, y compris les politiques concernant la période de Sunrise, la période de Landrush (ou phase similaire applicable), période Early Access si c'est le cas, et la période de Disponibilité Générale, les politiques de noms premium (une liste d'Exploitants du registre et des liens vers les documents de politique sont inclus à l'Appendice A) et en outre reconnaître que le Registre respectif et Instra Corporation n'ont aucune responsabilité d'aucun genre pour toute perte ou responsabilité résultant des procédures et des processus relatifs à la période de Sunrise ou à la période de Landrush, y compris, sans s'y limiter: (a) la capacité ou l'incapacité d'un Registrant d'obtenir un nom enregistré au cours de ces périodes, et (b) les résultats de tout conflit concernant un enregistrement sunrise.
- IV. Pour des enregistrements de domaine MOI: Si vous enregistrez un nom de domaine au cours d'une période d'enregistrement limitée («LRP»), veuillez noter que pendant la première année de tel enregistrement, le titulaire du nom enregistré est interdit de transférer tel nom enregistré à un nouveau titulaire à moins que le nouveau titulaire réponde aux critères en vertu desquels le titulaire du nom enregistré a enregistré le nom enregistré.
- V. Le client doit fournir des informations complètes et précises du Registrant (communément connu comme le titulaire de licence du nom de domaine). Les détails qu'ils doivent fournir comprennent le nom complet, le nom de la société/organisation (le cas échéant), l'adresse postale complète, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone, le numéro de fax (si c'est le cas). Lorsque le registrant est une entité légale, un nom d'une personne physique représentant la société/organisation doit être fourni. Si l'un de ces détails de contacts change pendant la durée de la période de licence d'enregistrement, le client doit veiller à ce que les détails du registrant soient mis à jour dans les 7 jours de changement de ces détails.
- VI. Le client ne peut pas fournir volontairement des coordonnées du registrant falsifiées. Si l'un des détails fournis sont jugés inexacts ou incomplets; le client doit veiller à ce que les détails du registrant soient mis à jour dans les 7 jours suivant la présentation originale. Il est de la responsabilité du client de veiller à ce que les détails d'enregistrement pour la licence de nom de domaine soient complets et exacts et être incapable de fournir des détails complets ou exacts constitue une violation substantielle de cet accord.
- VII. Le Greffier peut demander au Client de vérifier les coordonnées d'eux-mêmes et, en outre le registrant d'un enregistrement de nom de domaine. Si le greffier demande de valider des informations, et le client ne répond pas dans les 15 jours, le greffier peut suspendre et/ou annuler l'enregistrement du nom de domaine. Être incapable de répondre à ces demandes de l'enregistrement constitue une violation substantielle de cet accord.
- VIII. Le Client reconnaît que le registrant (le titulaire du nom enregistré) d'un domaine est responsable de fournir ses propres informations de contact et en conséquence il est responsable de l'utilisation du nom de domaine et assume toutes les responsabilités associées à l'utilisation de ce nom de domaine. Si le registrant autorise l'utilisation d'un nom de domaine à un tiers, le registrant doit fournir des détails de contact complets et valides du titulaire dans les 7 jours suivants à partir du jour de la demande de ces informations. Telles demandes peuvent être

requis, s'il y a des preuves suffisantes de préjudice donnant ouverture à une action. En outre, il est de la responsabilité du registrant de notifier au titulaire tiers du nom de domaine toutes les obligations du Client telles que définies dans cet accord (Accord d'utilisation final), et de reconnaître et de respecter ces termes, nos Termes et Conditions et Politique de confidentialité.

- IX. Si un registrant collecte et maintient des données financières et de la santé sensible, elles doivent se conformer aux lois applicables sur la disposition de ces services et y compris les mesures de sécurité applicables à ce secteur.
- X. Le client accepte que tout Service fourni par le Greffier sera utilisé à des fins légitimes et les Services ne seront pas utilisés pour se livrer à des activités telles que la distribution de logiciels malveillants, botnets opérant abusivement, phishing, piratage, violation du droit d'auteur et contrefaçon de marque, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou se livrer à des activités contraires à la loi applicable, cela est défini plus loin dans notre politique sur l'abus. Si une telle activité se produit de l'un des services détenus par Vous, Instra Corporation se réserve le droit de suspendre, bloquer ou autrement désactiver le nom de domaine ou le site Web.
- XI. Le Client reconnaît et accepte d'être lié par notre Politique de confidentialité, Politique d'utilisation acceptable, et nos Termes et Conditions.
- XII. Le Client reconnaît que les frais d'enregistrement et renouvellement pour certains noms de domaine dans toute extension de domaine applicable sont variables et doivent différer des frais d'enregistrement et renouvellement pour d'autres noms de domaine au sein de ce même TLD. Cela inclut, mais ne se limite pas à des prix non-standard pour des frais d'enregistrement et renouvellement de Noms de Domaine Premium, ce qui diffère de la tarification des noms de domaine standard. Le Client reconnaît en outre que les frais d'enregistrement, renouvellement et transfert pour chaque TLD applicable sont variables.
- XIII. Le Client reconnaît et accepte que nous utilisons leurs données personnelles dans le but principal pour lequel elles sont recueillies (par exemple. Prestation de nos services, y compris l'administration de nos services, la notification à vous au sujet des modifications à nos services, la conservation des informations après la cessation de nos services à vous et la maintenance technique). En tant que Greffier, Instra Corporation est tenue de transmettre votre nom complet, adresse postale, numéros de téléphone et de fax et adresse e-mail au registre concerné lorsque vous appliquez pour enregistrer, renouveler ou transférer un nom de domaine à nous. Cette fonction est nécessaire pour faciliter l'enregistrement et pour assurer que les registres soient correctes et à jour. Nous pouvons utiliser ces informations relatives à l'objet principal de la collecte et aussi pour des circonstances où vous pourriez raisonnablement espérer que nous utilisions telles informations. Cette information est divulguée uniquement aux personnes en dehors de notre entreprise dans les conditions définies dans la présente politique ou autrement comme notifié à vous au moment de la collecte de l'information.
- XIV. Le Client doit reconnaître que nous en tant que greffier sommes tenus de stocker/enregistrer toutes les informations de nom de domaine, y compris les données WHOIS des enregistrements de noms de domaine de TLDs, gTLDs, et nouveaux gTLDs pour une période de deux ans après que le nom de domaine aura été supprimé ou transféré de notre commandite de greffier. Nous sommes tenus à ceci conformément à la RAA de l'ICANN dans le but de protéger les droits du registrant.

En outre, nous sommes autorisés à utiliser ou divulguer des informations personnellement identifiables vous concernant:

- Lorsque vous avez consenti à l'utilisation ou la divulgation;
- Lorsque nous croyons raisonnablement que l'utilisation ou la divulgation est nécessaire pour empêcher ou diminuer, une menace immédiate grave pour la santé ou la sécurité d'une personne ou la santé ou la sécurité du public;
- Lorsque nous soupçonnons raisonnablement qu'une activité illégale a été, est ou peut être

exercée et l'utilisation ou la divulgation est une partie nécessaire de notre investigation ou dans la déclaration de l'affaire aux autorités compétentes;

- Lorsque l'utilisation ou la divulgation est exigée en vertu de ou autorisées par la loi (par exemple, pour se conformer à une citation à comparaître, un mandat ou une autre ordonnance d'un tribunal ou procédure judiciaire);
- Lorsque nous croyons raisonnablement que l'utilisation ou la divulgation est raisonnablement nécessaire pour la prévention, la recherche, la poursuite et la répression de crimes ou d'actes répréhensibles ou la préparation pour, la conduite de procédures devant une juridiction ou tribunal ou la mise en œuvre des ordonnances d'une cour ou d'un tribunal par ou au nom d'un organisme d'exécution.

Le Client doit également veiller à ce que le registrant accepte et reconnaisse nos Termes et Conditions, Politique de confidentialité et cet Accord d'utilisation final.

### **3. LES DROITS DU GREFFIER**

Le Greffier et les fournisseurs de service, à leur seule discrétion, se réservent expressément le droit de bloquer, supprimer, suspendre, refuser, annuler, modifier, transférer ou prendre possession de toute commande de domaine, afin de se conformer aux politiques des différends applicables ou aux processus des différends reconnus, demandes d'application de la loi ou organisations de sécurité reconnues telles que CERT ou en conformité avec toutes les ordonnances judiciaires, ou si le Greffier ou les fournisseurs de service à leur seule discrétion déterminent que les informations associées à la commande de domaine est inexacte ou a été altérée, ou a été modifiée sans autorisation, ou si le Greffier ou les fournisseurs de service à leur seule discrétion déterminent que la possession de la commande de domaine doit appartenir à une autre entité, ou si le Client/Registrant ne respecte pas les termes et conditions, normes, politiques, procédures et pratiques applicables établies par le Greffier, les fournisseurs de service, l'ICANN, le Greffier et l'exploitant du registre. Le Client accepte que le Greffier et les fournisseurs de service, et les entrepreneurs, employés, administrateurs, dirigeants, représentants, agents et sociétés affiliées, du Greffier et des fournisseurs de service, ne sont pas responsables des pertes ou dommages qui pourraient résulter de tout ce qui précède entrepris.

### **4. TEMPS**

En cas de litige concernant le moment de l'entrée d'un enregistrement d'un nom enregistré dans le système de registre, l'horodatage figurant dans les dossiers du système d'enregistrement doit contrôler.

### **5. SERVICE DE CONFIDENTIALITÉ WHOIS**

Jusqu'à ce que l'ICANN officialise un programme de confidentialité WHOIS, Instra Corporation continuera à fournir son propre service de confidentialité WHOIS, lequel ne divulguera pas les détails de contact du propriétaire réel provenant du résultat public de consultation du nom de domaine lorsque le service de confidentialité WHOIS est commandé avec un nom de domaine.

### **6. DÉTAILS DE L'IMPLÉMENTATION DE CONFIDENTIALITÉ WHOIS**

- I. Le Client reconnaît et accepte que les informations de contact étant affichées dans le WHOIS d'une commande de domaine protégée de confidentialité seront celles désignées par le Greffier, et
  - tout courrier reçu par la poste à cette adresse sera rejeté;
  - Tout appel téléphonique reçu à ce numéro de téléphone serait accueilli avec un répondeur électronique demandant à l'appelant d'écrire un courriel à l'adresse électronique indiquée dans le WHOIS de ce nom de domaine protégé de confidentialité;
  - l'expéditeur d'un e-mail à une adresse e-mail indiquée dans le nom de domaine dans le service de confidentialité WHOIS sera envoyé à l'adresse e-mail indiquée comme

- le contact titulaire de l'enregistrement du nom de domaine
  - o une copie du contenu de tout message électronique envoyé à votre adresse e-mail de confidentialité WHOIS peut être copiée et archivée par nous
- II. Le Client accepte que nous ne pouvons pas garantir la livraison des messages à soit le contact du Greffier, administratif, de facturation, technique, d'une commande de domaine protégée de confidentialité, et que tel message ne peut pas être livré à temps ou pas du tout, pour quelque raison que ce soit. Le Greffier et les fournisseurs de service déclinent toute responsabilité liée à la non-livraison des messages relatifs à la commande de domaine et ce service.
- III. Le Client comprend que le Service de protection de confidentialité est disponible uniquement pour certains TLDs, gTLDs et les nouveaux gTLDs et cela ne peut être offert pour tous les TLD
- IV. Indépendamment du fait que la protection de confidentialité soit activée ou non, les Clients et les Registrants sont tenus de remplir leurs obligations de fournir des informations de contact véridiques et exactes au Greffier tel que détaillé dans l'accord
- V. Le Client comprend et reconnaît que le Greffier à sa seule, entière discrétion peut cesser de fournir des services de protection de confidentialité à la commande à toutes fins, y compris mais sans s'y limiter:
  - o Si le Greffier reçoit une plainte d'abus du nom de domaine protégé, ou
  - o aux termes des lois applicables, règles gouvernementales ou exigences, demandes d'organisme d'application de la loi, ou
  - o pour la résolution des litiges concernant le nom de domaine
  - o ou toute autre raison que le Greffier à sa seule discrétion, juge appropriée pour désactiver les services de protection de confidentialité
- VI. Aux fins de participer au programme de l'ICANN pour la conservation des données, nous allons solidement divulguer vos coordonnées réelles au fournisseur désigné par l'ICANN pour la conservation des données pour le but de protéger les droits d'un Greffier en tant que titulaire sous licence d'un nom de domaine. À l'heure actuelle, ces informations seront cryptées et envoyées en toute sécurité par des moyens électroniques à Iron Mountain Intellectual Property Management, Inc, qui sont actuellement les fournisseurs recommandés par l'ICANN pour la conservation des données.

## **7. INDEMNISATION**

Le Client et le Registrant acceptent de libérer, défendre, indemniser et protéger le Greffier, et tous les fournisseurs d'enregistrements utilisés par le greffier, l'ICANN, les registres approuvés par l'ICANN, notre agent de confidentialité WHOIS nommé, les fournisseurs de conservation des données, étendant à toutes les filiales, sociétés affiliées, actionnaires, agents, administrateurs, dirigeants et employés de ces entités mentionnées précédemment de et contre toute réclamation, demande, responsabilité, perte, dommage ou coût, y compris les frais raisonnables d'avocat, découlant de ou liés de quelque façon à encourus par Instra Corporation résultant directement ou indirectement de:

- (i) L'utilisation et l'accès du Client et/ou du Registrant à ce Site ou aux Services (y compris le service de confidentialité WHOIS) trouvé sur notre site Web;
- (ii) La violation du Client et/ou Registrant d'une disposition du présent accord ou des politiques ou accords qui sont incorporés ici; et/ou
- (iii) La violation du Client et/ou Registrant d'un droit d'un tiers, y compris, sans limitation, toute propriété intellectuelle ou autre droit de propriété.

## **8. POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT ET SUPPRESSION DU NOM DE DOMAINE**

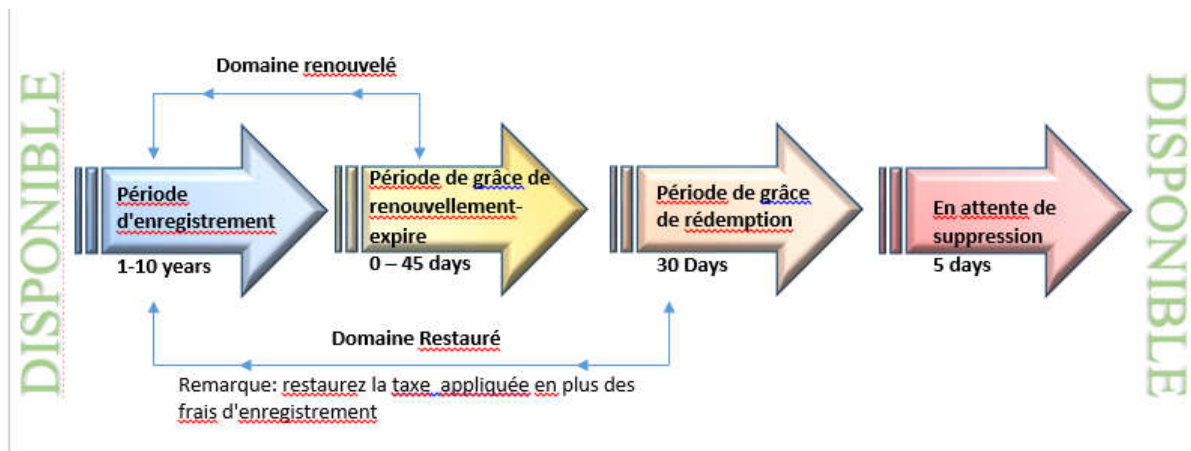
Les noms de domaine sont enregistrés pour des périodes fixes qui font l'objet d'un renouvellement. Sauf

indication contraire de votre part, Instra Corporation ne renouvelera pas automatiquement vos noms de domaine. Instra Corporation enverra plusieurs communications par courrier électronique aux clients et/ou aux agents agissant en leur nom pour les avertir que leurs services d'enregistrement de noms de domaine expirera à une certaine date. Si un client ne renouvelle pas le nom de domaine avant la date d'expiration, le nom de domaine sera supprimé après telle date d'expiration. Instra Corporation prévoit une période de grâce qui se prolonge de 35 jours après la date d'expiration, pour permettre le renouvellement des services d'enregistrement de noms de domaine. Pendant cette période, un client peut renouveler un enregistrement de nom de domaine; cependant, une période de grâce n'est pas garantie et peut changer ou être éliminée à tout moment sans préavis. Par conséquent, chaque client désirant renouveler ses services d'enregistrement de nom de domaine doit le faire à l'avance avant la date d'expiration afin d'éviter tout imprévu de suppression de nom de domaine.

Si un enregistrement de nom de domaine expiré n'est pas renouvelé au cours d'une période de grâce prévue par Instra Corporation, l'enregistrement du nom de domaine sera supprimé. Les exploitants de registre peuvent fournir des bureaux d'enregistrement avec la possibilité de « restaurer » un nom de domaine supprimé pour un client. Une telle période de grâce de rédemption (PGR) n'est pas garantie et les clients doivent renouveler leurs services d'enregistrement de noms de domaine à l'avance des dates d'expiration des enregistrements du nom de domaine pour éviter la suppression des services d'enregistrement de noms de domaine. Actuellement, les exploitants de registre fournissent une PGR pendant 30-45 jours à compter de la date de suppression. Lorsqu'Instra Corporation fournit un service de Rédemption à un client, un frais supplémentaire est chargé afin de restaurer et renouveler un enregistrement de nom de domaine pendant la PGR. Si l'enregistrement du nom de domaine n'a pas été racheté par l'expiration de la PGR, il est ensuite placé sur le statut « En attente de suppression » pour cinq jours supplémentaires, après desquels il est supprimé et la chaîne de caractères du nom de domaine est à nouveau disponible pour l'enregistrement.

Ci-dessous le cycle de vie général des TLDs, gTLDs, et nouveaux gTLD

\* Veuillez noter: Ce cycle de vie sera applicable à la plupart des extensions de domaine, cependant quelques exceptions à ce cycle de vie peuvent se produire



Dans le cas où un enregistrement de nom de domaine ferait l'objet d'une procédure du règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) et expirerait ou serait supprimé au cours du différend, la partie qui a déposé la procédure UDRP a la possibilité de renouveler ou de rétablir l'enregistrement du nom de domaine dans les mêmes conditions commerciales que le client d'origine. Si le cas en fin de compte est résilié ou l'arbitre le trouve contre la partie de dépôt, le nom sera programmé pour la suppression. Pour plus d'informations sur le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de

domaine, veuillez visiter:

<http://www.icann.org/en/help/dndr/udrp>

Dans le cas où un enregistrement de nom de domaine ferait l'objet d'une procédure du Système de Suspension Rapide Uniforme (URS) et expirerait ou serait supprimé au cours du différend, la partie qui a déposé la procédure URS a la possibilité de renouveler ou de rétablir l'enregistrement du nom de domaine dans les mêmes conditions commerciales que le client d'origine. Si le cas en fin de compte est résilié ou l'arbitre le trouve contre la partie de dépôt, le nom sera programmé pour la suppression. Pour plus d'informations sur le Système de Suspension Rapide Uniforme, veuillez visiter:

<http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Pour le prix relatif aux frais d'enregistrement, renouvellement, transfert et rédemption (restauration), veuillez vous référer à notre Page de prix pour plus de détails sur les prix complets

Pour les Registrants .MOI: Veuillez noter que les prix .MOI entre l'enregistrement et le renouvellement peuvent différer - Si un nom de domaine est enregistré sous l'une des phases d'enregistrement limitées («LRP»), les renouvellements subséquents seront au prix standard. .MOI offre également une tarification différenciée et des noms de domaine premium, si vous avez enregistré un nom de domaine classé comme premium et/ou attribué un prix plus élevé, les renouvellements subséquents correspondront au prix plus élevé.

## **9. SPÉCIFICATION DU PROGRAMME DE PRÉCISION WHOIS**

En tant que greffier accrédité de l'ICANN, nous sommes tenus de nous conformer aux exigences de la spécification du programme de précision WHOIS tel que décrit dans le RAA (RAA) de l'ICANN en 2013.

Pour tout nom de domaine TLD, gTLD ou nouveau gTLD qui est enregistré après le 1er Janvier 2014, ou pour tout TLD, gTLD existant ou nouveau gTLD qui nous est transféré après le 1er Janvier 2014, ou pour tout TLD, gTLD existant ou nouveau gTLD qui est modifié après le 1er Janvier 2014, ou pour toute autre raison nécessitant une vérification supplémentaire, nous pouvons vous demander de prendre des mesures supplémentaires pour vérifier vos coordonnées à travers le processus de reconnaissance.

Nous pouvons envoyer ces demandes de vérification par courriel ou par Short Message Service ("SMS") ou par le biais d'un processus de vérification téléphonique automatisé.

Il est de votre responsabilité de compléter le processus de vérification dans les 15 jours à partir du jour où nous vous fournissons une telle demande de vérification. Être incapable de participer à ce processus de vérification peut nous conduire à la suspension de l'utilisation de votre nom de domaine, ou à la politique de suppression de votre nom de domaine conformément aux politiques publiées par l'ICANN.

## **10. MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

Contrairement aux noms de domaine traditionnels TLD et gTLD, les nouveaux gTLD sont soumis à d'autres mécanismes de règlement des différends qui peuvent inclure:

- (i) la marque Procédures de règlement des différends après attribution (PDDRP) ou
- (ii) Procédures de règlement des différends concernant la restriction d'enregistrement (RRDRP) adopté par l'ICANN ou
- (iii) le Système de suspension rapide uniforme (URS) adopté par l'ICANN

Les deux Instra Corporation et l'exploitant du registre se conformeront à ces mécanismes de règlement des différends ci-après lesquels peuvent être révisés de temps.

En outre, Instra Corporation et l'exploitant du registre conviennent également de mettre en œuvre et respecter tous les recours imposés par l'ICANN (notamment tout recours raisonnable résultant de la détermination par tout panel PDDRP ou RRDRP) et d'être lié par une telle détermination; et le système de suspension rapide uniforme ("URS") adopté par l'ICANN, y compris la mise en œuvre des déterminations émises par les examinateurs URS.

Vous acceptez également d'indemniser, libérer, protéger, tant Instra Corporation, l'opérateur de registre, l'ICANN, pour toutes les mesures prises par nous ou l'opérateur de registre suite à une décision pour toutes les procédures ou les fournisseurs de règlement des différends tels.

#### **11. SURVIVANCE**

Les obligations d'indemnisation au titre de cette section survivront à la résiliation ou l'expiration du présent Accord. Aucune partie ne sera responsable envers l'autre des dommages de toute sorte résultant uniquement de la résiliation de cet accord conformément à ses termes, mais chaque partie doit être responsable de tout dommage résultant de la violation par celle-ci de cet accord

#### **12. SÉPARABILITÉ**

Dans le cas où toutes les clauses individuelles ou points de cet accord ne seraient pas exécutoires, le reste des clauses ou des points dans cet accord resteront exécutoires.

S'il y a des divergences/incohérences entre la version traduite et la version anglaise de cet accord, la version anglaise prévaudra